

## **Compte-rendu du Comité Syndical du SIVOS Bassin d'Ecoles Val de Dagne/Montlaur du 29 Août 2017**

**Présents:** Mme et MM Antonin ANDRIEU (Montlaur), André PECH (Arquettes-en-Val), Jean-Louis AGUILHON (Fajac-en-Val), Fernand DELGADO (Labastide-en-Val), Marie-Anne BEDOS (Labastide-en-Val), Claudine FRABOULET (Montlaur), Céline GURGAND (Pradelles-en-Val), Xavier BEDOS (Rieux-en-Val), Lydie CAVAYÉ (Serviès-en-Val), Fabienne RANZA (Taurize), Marie ANDREU (Villar-en-Val).

**Absents excusés:** Claude LACUBE (Pradelles-en-Val), Magali ARNAUD (Villar-en-Val),

**Secrétaire de séance:** Mme FRABOULET Claudine

### **I – Personnel**

Monsieur ANDRIEU fait part à ses collègues que lors de la séance du 9 Juin, il avait été décidé :

- d'une part de solliciter un nouveau contrat aidé au 1<sup>er</sup> Septembre 2017 pour l'embauche d'un agent chargé du ménage dans les écoles et de l'accompagnement de bus scolaire.  
Il s'est avéré, dans un premier temps, que l'agent pressenti pour ce poste n'était pas éligible au contrat aidé et dans un 2<sup>ème</sup> temps, après proposition d'une nouvelle candidature auprès de Pôle Emploi, que la signature de contrat aidé n'était plus d'actualités.

Il est donc proposé de continuer pendant le mois de Septembre à utiliser les agents actuellement en poste : les deux ATSEM pour le ménage des écoles et la cuisinière effectuant le remplacement du congé maladie de la cuisinière en poste ainsi que l'agent chargé de la plonge pour l'accompagnement de bus.

Cette situation ne pourra pas perdurer dans le temps car le nombre d'heures supplémentaires à récupérer deviendra ingérable.

Un autre élément interviendra dans le choix d'une candidature au 1<sup>er</sup> Octobre : l'examen en comité médical de la cuisinière en poste en congés maladie depuis Janvier 2016.

Il est proposé de retenir en priorité la candidature de la cuisinière remplaçante donnant entière satisfaction et montrant une disponibilité sans faille.

#### **Cette proposition est retenue par les Elus.**

- D'autre part de renouveler le contrat de l'accompagnatrice de bus à raison de 8 h/semaine. Il s'avère que la personne en poste depuis plusieurs années ne sera pas en mesure au 4 Septembre d'assumer cette fonction pour raisons médicales. Il est donc proposé de signer un contrat avec Madame BEDOS Marianne pour la durée de son indisponibilité.

#### **Cette question est adoptée à l'unanimité**

Monsieur ANDRIEU précise qu'il y a lieu de revaloriser le prix du repas facturé aux agents de la cantine scolaire déjeunant sur place dans le cadre de leur activité. Le montant du repas

passerait de 1,05 € à 1,25 €. Un avantage en nature d'un montant de 3.50 € figurera sur la fiche de paie des agents concernés.

**Cette question est adoptée à l'unanimité**

## **II – Tarifs restaurant intercommunal**

Monsieur ANDRIEU propose de réactualiser les tarifs du restaurant intercommunal, à compter du 1<sup>er</sup> Septembre 2017 :

- Pour le repas enfants de 3,30 € à 3,40 €
- Pour le repas adultes de 5,80 € à 6,00 €

Il fait remarquer que l'entreprise API procédera à une augmentation de 1,01 % sur sa prestation au 1<sup>ER</sup> Septembre 2017.

**Cette question est adoptée à l'unanimité**

## **III – Questions diverses**

Monsieur ANDRIEU fait part de dépenses supplémentaires d'investissement non inscrites au Budget Primitif 2017 :

- Remplacement moteur frigo.....983.82 €
- Achat chaises pour la maternelle.....481.11 €

Un réajustement des crédits sera effectué, si besoin est, avant la fin de l'année, sachant qu'une somme de 3000 € avait été inscrite pour l'achat de matériel informatique et qu'une enveloppe de 4 000 € sera nécessaire pour rentrer dans le cadre du projet proposé par l'Inspection d'Académie et accepté par les élus lors de la dernière séance du Comité Syndical.

Monsieur ANDRIEU informe ses collègues qu'il va être aménagé une protection autour des bouteilles de gaz situées à l'extérieur de la cantine, celles-ci ayant fait l'objet d'une ouverture intempestive récemment.

Monsieur BEDOS propose l'utilisation de son employé pour intervenir sur des travaux à réaliser dans les écoles et à la cantine, si besoin était. Les autres élus se joignent à cette proposition.

La séance est levée à 19 h00

Le Président



Le Secrétaire

